

DEPARTEMENT DU GARD

REPUBLIQUE FRANCAISE



*793 Route Nationale, 30200 Saint-Nazaire*

Téléphone : 04.66.89.66.18

Télécopie : 04.66.89.50.70

## Notice VIDE-MAISON

Un particulier est autorisé à effectuer une vente au déballage à son domicile. Cela peut s'appeler un vide-maison, vide-appartement, vide-garage, vide-dressing.

Mais attention de respecter quelques règles pour son bon déroulement.

Déclarer à la maire son vide-maison :

Un vide-maison suit la législation de la vente au déballage.

Vous devez donc, faire une demande en remplissant le formulaire « vente au déballage ».

Le formulaire devra être déposé en Mairie, à l'attention du Responsable des Services Techniques, **au minimum 15 jours avant la date prévue.**